

Marseille, le 7 janvier 2021

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°53
qui s'est tenue le mercredi 30 septembre 2020 à 14h00
salle des Voûtes site st Charles**

Réunion présidée par Jean-Marc **TALBOT**, Directeur du Département.

Étaient présents : Mouloud ADEL – PR, Frédéric BÉCHET – PR (en visio), Isabel DEMONGODIN – PR, Jean-Luc MARI – PR, Rémi MORIN – PR (en visio), Rachid OUTBIB – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUËTOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF (en visio- procuration B.Couetoux), Julien LEFEVRE-MCF (en visio), Jean-Luc MASSAT – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Sana SELLAMI-MCF.

Étaient excusés : Roland AGOPIAN – PAST, Noël NOVELLI – MCF (procuration JL Massat).

Étaient absents :

Invités permanents : Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences, excusée ; Frédéric BECHET – PR - Directeur du LIS.

Invités : Séverine FRATANI – MCF, Julien MAROT - MCF.

Secrétaires de séance : Gisèle FIOLE

Ordre du jour :

- 1/ Validation des nouveaux responsables de parcours et de mentions,
- 2/ Consultation sur les propositions de services 2020-2021.

1/ Validation des nouveaux responsables de parcours et de mentions

Suivant les différents postes vacants, Jean-Marc Talbot propose les candidatures suivantes :

- Parcours IAAA master informatique : Carlos Ramisch (reprise de responsabilité après délégation), co-responsabilité avec Thierry Artières
- Parcours Automatique & S-EEA - master 1 EEEA : Mohamed Zerrougui
- Mention licence pro MICDTL : co-respo Richard Ostrowski et Jacques Vincensini
- Licence Info L3 MI CTES : Basile Couëtoux

Propositions sont soumises au vote : Validées à l'unanimité

2/ Consultation sur les propositions de services 2020-2021.

Rachid Outbib, sans remettre en cause le moyen de communication par mails, souhaite plutôt les échanges verbaux pour éviter tout malentendu et souligne que nous n'avons pas tous les mêmes visions, les mêmes logiques et les mêmes disciplines.

Jean-Marc Talbot annonce que 2 ATERs réalisent une partie non négligeable de leur service hors du DII. Il demande si le conseil estime que c'est problématique et s'il faut fixer une règle pour l'interdire au moins à partir d'un certain volume et s'il faut faire un distinguo entre les permanents et les non-permanents.

Mouloud Adel demande si c'est un épiphénomène ou si c'est récurrent.

Jean-Marc Talbot répond qu'il ne sait pas. Que l'an dernier, il y avait 5 ATERs en 61^{ème} section, 4 d'entre eux faisaient leur service en portail. Cette année, il y en a 6 dont 3 sont les mêmes que l'an dernier et 3 autres, dont 1 fait la totalité de son service en 27.

Mouloud Adel dit que si le phénomène se répète, alors que peut-être il faudra fixer des règles.

Jean-Marc Talbot dit que cette année, certains ATERs et CD-CMEs recruté en 27 ont un profil plutôt 61/27 ce qui complique leur affectation sur les enseignements de 27 et suggère de surveiller ce « phénomène ».

Rachid Outbib se dit content qu'une discussion puisse être abordée sur ce sujet. Il rappelle que dans le DII il y a aussi une communauté appelée « interactions » et peut comprendre que les informaticiens voient les choses différemment. Il souhaite que les EEEA soient considérés comme une communauté et que les 61 et 63 puissent travailler soit en 61 soit en 63. Il rappelle que les 61/63 sont passés de 3 postes d'ATERs il y a 3 ans, à 5 postes l'an dernier et 8 postes cette année dont uniquement 7 ont été pourvus. Il trouve qu'il y a un déséquilibre vis-à-vis du nombre de permanents étant 13 permanents alors qu'en informatique ils sont 60 avec 9,5 postes d'ATERs et qu'il ne lui semble pas qu'il y ait eu de demandes du laboratoire en 63.

Jean-Marc Talbot répond que le besoin est en enseignement, que le laboratoire a été informé et que pour les autres postes, c'est le laboratoire qui fait les profils de postes et que les profils sont effectivement mixtes sur EEEA et images.

Il ajoute que cette année le problème de recrutement est d'une doctorante du LIS-CDE de Toulon pour qui l'équipe pédagogique de EEEA ne trouve pas de service au DII. La question se pose de savoir si les thésards de l'équipe CDE sont ou non capables d'enseigner au portail Curie.

Rachid Outbib propose, pour l'an prochain, de demander aux responsables de formations de participer aux réunions et aux demandes de besoins. Il rajoute que s'il avait été sollicité, il aurait pu participer et donner son avis.

Jean-Marc Talbot dit qu'il a fait appel aux responsables de parcours et de mentions Il rappelle la constitution de la commission ATER 61 pour le département : Jean-Marc Talbot, Isabel Demongodin, Julien Marot (pour Curie/Licence SPI), Mostapha El Adel (pour Master EEEA) et les représentants du laboratoire. Il demande si le nombre de postes doit correspondre au besoin du DII ou aux candidats potentiels susceptibles d'être des bons recrutements.

Frédéric Bechet répond qu'il n'y a pas assez de candidats pour le nombre de postes à disposition et que la priorité affichée du laboratoire est de soutenir les doctorants en fin de thèse du LIS.

Julien Marot dit qu'il n'est pas forcément informé et au courant de tout et que le résultat du recrutement reflète un peu les différentes opinions évoquées et qu'en pratique il y a des difficultés pour trouver des services pour les ATERs. Il rapporte également que pour certains ATERs les enseignements susceptibles d'être vacants et proposés à ces derniers ne leur conviennent pas forcément et que ces ATERs se trouvent des enseignements dans d'autres départements comme le département de Mathématiques.

Jean-Marc Talbot dit que si c'est un épiphénomène, ce n'est pas grave, par contre si cela devient récurrent alors ça peut devenir une problématique. Il souligne que les problèmes viennent surtout de profils recherche mixtes 26/61. Il estime par ailleurs qu'il serait préférable que les ATERs recrutés lors de la 1^{ère} campagne aient leur service affecté le plus rapidement possible et non au mois de septembre. Il souhaiterait que les personnes recrutées ne fassent pas une part trop importante de leur service dans un autre département et estime qu'il est plus facile d'enseigner des TD plutôt que des TP notamment pour les profils mixtes 26/61. Or, seuls des TP leur sont affectés.

Mouloud Adel préfère que les enseignants « ayant de la bouteille » soient affectés sur des enseignements de L1 automatique car la discipline est peu connue et délicate. Il rajoute qu'il est difficile de donner des enseignements à des ATERs car l'approche de l'automatique et l'approche de l'informatique sont bien différents.

Jean-Marc Talbot comprend bien la problématique mais ça lui pose problème d'entendre qu'un doctorant de dernière année n'aurait pas assez de recul sur sa discipline et ne pourrait pas enseigner, et transmettre aux étudiants de portail 1^{ère} année. Il se demande si la 61^{ème} a vraiment besoin d'ATERs.

Rachid Outbib rebondit en disant que les profils recrutés cette année sont plutôt des profils 26èmes et qu'il ne faut pas en faire un « blocage ».

Jean-Marc rappelle que dans la commission Ad Hoc, les membres sont à même de juger les profils des candidats. Il demande quelle direction suivre : est-ce qu'un ATER doit faire au moins 80% de son service dans le département dans lequel il est recruté ou est-ce qu'on le laisse faire le service qu'il souhaite dans le département de son choix ? il attire l'attention des membres du conseil sur les heures non faites au sein du département par les ATERs qui seront de fait, des heures complémentaires faites par les EC ou par des vacataires extérieurs, ce qui augmentera automatiquement l'enveloppe des HCC du DII. Rachid Outbib annonce qu'il souhaite discuter sur les heures complémentaires.

Basile Couëtoux dit que l'UFR ne souhaite pas regarder les services des ATERs et que c'est préférable car si elle se rend compte qu'ils font une majorité de leur service dans d'autres départements, nous risquerions de perdre des postes.

Isabel Demongodin rebondit et rappelle que la discipline informatique ne fonctionne pas de la même façon que l'interaction, car les équipes sont différentes. Elle rappelle que l'on parle toujours beaucoup plus de l'informatique et très peu de l'interaction. Elle souhaiterait qu'un point soit fait pour l'an prochain et que soit affichés les besoins avant de faire les demandes d'ATER. Elle préférerait que les personnes recrutées fassent en priorité leur service au DII puis ensuite dans d'autres départements. Etonnée que l'on puisse discuter depuis une heure trente sur les 150h que ces 2 ATERs effectuent hors du DII, elle demande combien d'EC enseignent en dehors du DII, alors que, selon elle, l'ensemble des 61/63 effectuent l'intégralité de leur service au département.

Rachid Outbib dit que lorsqu'il parle de la « communauté » il inclut les 61 et les 63, et ne fait pas de différences entre les 61 et les 63. Il ajoute que la règle en 27 qu'un enseignement assurant le CM prenne également un TD et un TP ne peut pas être généralisée. Jean-Marc Talbot dit qu'effectivement en 27 généralement un permanent s'engage à faire l'intégralité d'une UE et qu'ensuite, il y a discussion pour voir si un non permanent peut assurer certains groupes de TD ou TPs. Il demande pourquoi ne pas faire comme pour les 27 en sanctuarisant le CM pour les permanents, réserver (si le permanent le souhaite) un groupe de TD/TP pour le permanent puis laisser éventuellement le reste à d'autres enseignants.

Isabel Demongodin demande combien d'heures sont effectuées hors du département.

Jean-Marc Talbot donne les chiffres suivants pour les permanents :

- 351h pour l'ensemble
- 220h pour les 61/63

Il ajoute que les heures faites ailleurs sont pour l'essentiel des heures d'informatique ou d'EEEE dans des UEs pourtant non rattachées au département et que le reste des heures est fait en HCC hors composante. Isabel Demongodin ajoute que si les informaticiens ne souhaitent pas faire d'HCC, il y aura toujours des HCC en 61/63 par souhait de certains enseignants-chercheurs.

Jean-Marc Talbot conclut qu'il faudrait déterminer les besoins une fois les services affectés ce qui n'est pas possible mais qu'il faut néanmoins faire des fiches de postes plus précises et en séparant les 61-63.

La séance est levée à 18h15.